



● Haute-Loire BIO ●

Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



LES FORMATIONS DU RÉSEAU DES PRODUCTEURS BIO D'AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Comprendre le fonctionnement et analyser les sols de son exploitation pour raisonner ses pratiques culturales

INTERVENANT

Dominique MASSENOT, conseiller-formateur indépendant chez Amisol

OBJECTIFS

- Identifier les composantes de la fertilité des sols
- Comprendre et relativiser les paramètres et données analytiques
- S'approprier les bases d'un raisonnement de conduites des cultures en AB

PUBLIC

Tous les agriculteurs

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

DATES ET HORAIRES

Sur deux jours, les **15 novembre** et **15 décembre** 2021, de 9h30 à 17h30

LIEU

J1 : Matinée en salle à Coubon, après-midi sur le terrain à Salettes

J2 : A définir selon la localisation des participants

MODALITÉS DU DÉJEUNER

Repas pris sur place, chaque participant apporte son repas personnel

ACCESSIBILITÉ

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons organiser au mieux votre participation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS DE NOTRE ACTIVITÉ DE FORMATION

En 2020, 124 bénéficiaires formés et une satisfaction globale de 9,1/10



Haute-Loire Bio, 2 rue de Pranaud, 43700 Coubon
04 71 02 07 18
association.hauteloirebio@aurabio.org
aurabio.org
FB @hauteloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1 – 15/11/21

Matinée :

9h30 – 13h – En salle

Après-midi :

14h – 17h30 – Sur le terrain

Objectifs :

- Connaître le fonctionnement du sol
- Comprendre les analyses et les méthodes d'évaluation des sols

Contenus :

- Définition du sol du point de vue pédologique
- Conditions nécessaires à la croissance racinaire et à l'activité microbienne
- La structure du sol: clé de la fertilité
- Les constituants minéraux et les constituants organiques
- Les analyses en laboratoires: intérêts et limites

- Les tests et observations au champ: intérêts et limites

JOUR 2 – 15/12/21

Matinée :

9h30 – 13h – En salle

Après-midi :

14h – 17h30 – Sur le terrain

Objectifs :

- Identifier les pratiques optimisant le fonctionnement du sol

Contenus :

- Le fonctionnement du sol et la nutrition de la plante
- Gestion des apports organiques: effluents, composts, engrais verts...
- Raisonner l'aération et le travail du sol: labour, TCS, semis direct...
- Raisonner chaulage et autres apports minéraux

MODALITES D'ÉVALUATION :

Bilan intermédiaire prévu à chaque fin de session.

Bilan de formation prévu en fin de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AVANT LE 05/11/2021, CONTACTER :

Julie GRIGNION
Animatrice Technique

07 69 84 43 84
cultures.hauteloirebio@aurabio.org



Haute-Loire Bio, 2 rue de Pranaud, 43700 Coubon
04 71 02 07 18
association.hauteloirebio@aurabio.org
aurabio.org
FB @hauteloirebio

• Haute-Loire BIO •
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.**
- Pour les **producteurs bio installés**, il est demandé d'être **adhérent** de l'association pour s'inscrire aux formations (ou d'un autre GAB si vous résidez dans un autre département).
- Pour celles et ceux **installés depuis moins de 2 ans**, il est nécessaire de fournir en plus une attestation d'affiliation à la MSA avec la date d'installation, afin de pouvoir financer votre participation à la formation par VIVEA.
- Pour les **producteurs non bio installés et les porteurs de projet**, il est demandé de devenir membre « sympathisant » (30 €/an), ce qui ouvre l'accès aux formations du réseau pour un an.
- Pour les **porteurs de projet**, des conditions supplémentaires existent :
 - Pour les personnes en parcours PPP, il est nécessaire d'avoir prescrit la présente formation sur votre PPP, et de fournir plusieurs pièces justificatives : l'attestation du CEPPP, la copie du PPP, l'engagement au PPP, et la copie de votre CPF. Ceci nous permet de faire financer votre participation à la formation par VIVEA.
 - Pour les personnes sans parcours PPP : celles-ci ne sont plus éligibles au fonds de formation VIVEA depuis 2019. Contactez l'association pour connaître les modalités d'inscription dans ce cas-ci.
- Pour les **salariés agricoles ou tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- **L'inscription préalable est obligatoire et un chèque de caution de 30€ vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation. Une attestation de participation vous sera délivrée en fin de formation.**

LE CRÉDIT D'IMPÔT FORMATION

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise. La transparence GAEC est applicable (prendre en compte les associés chefs d'exploitation). Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, calculer le montant grâce à la fiche d'aide au calcul : formulaire n°2079-FCE-FC-SD(2017) téléchargeable sur www.impots.gouv.fr (ou nous demander le formulaire) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de votre déclaration d'impôt.

LE SERVICE DE REMPLACEMENT

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Renseignez-vous auprès du service de remplacement de votre département. Une attestation de formation vous sera systématiquement fournie en fin de formation comme justificatif.



Haute-Loire Bio, 2 rue de Pranaud, 43700 Coubon
04 71 02 07 18
association.hautloirebio@aurabio.org
aurabio.org
FB @hautloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

● Haute-Loire BIO ●
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



BULLETTIN D'INSCRIPTION

- **Comprendre le fonctionnement et analyser les sols de son exploitation pour raisonner ses pratiques culturales**, 15 novembre et 15 décembre 2021
- **A retourner à Haute-Loire Biologique avant le 05/11/21**

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :	Adresse :
Prénom :	CP :
Dénomination :	Ville :
Date de naissance :	Tél. :
(Exigée par VIVEA)	E-mail :

Par rapport aux objectifs et au contenu prévisionnels de cette formation, quelles sont vos attentes et questionnements :

.....

.....

.....

Les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). Merci de vérifier que **vous êtes bien à jour de vos cotisations MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement.

Vous êtes	STATUT	ADHÉRENT GAB	NON ADHÉRENT OU SYMPATHISANT	POUR TOUS	Cochez la case
Eligible VIVEA	Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire ou aide familial	Gratuit	Adhérer <i>(sympathisant pour agri non bio)</i>	Ajouter un chèque de caution de 30€	<input type="checkbox"/>
	Installé depuis moins de 2 ans	Gratuit + Ajouter attestation affiliation MSA avec la date d'installation	Adhérer <i>(sympathisant pour agri non bio)</i>	Ajouter un chèque de caution de 30€	<input type="checkbox"/>
	Porteur de projet en parcours PPP *	Gratuit + Ajouter attestation CEPPP, copie PPP, engagement, et copie CPF	Ajouter un chèque de 30€ <i>(sympathisant)</i>	Ajouter un chèque de caution de 30€	<input type="checkbox"/>
Non éligible VIVEA	Agriculteur non éligible OU Autre statut (salarié, vétérinaire...) OU Porteur de projet sans parcours PPP	Conditions particulières Voir directement avec le responsable de la formation au sein de Haute-Loire Bio			<input type="checkbox"/>

* Si la formation est prescrite et bien indiquée dans le PPP. Sinon se reporter à la dernière ligne du tableau.

!! CHÈQUE DE CAUTION À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AFIN DE VALIDER L'INSCRIPTION !!

Fait à :	Le :	Signature :
----------	------	-------------



Haute-Loire Bio, 2 rue de Pranaud, 43700 Coubon
04 71 02 07 18
association.hauteloirebio@aurabio.org
aurabio.org
FB @hauteloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

● Haute-Loire BIO ●
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire

